

SEANCE DU 22 MARS 2021

Le vingt-deux mars deux mil vingt et un à neuf heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué le onze mars deux mil vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent DESMONS, Maire, Président du CCAS.

Etaient présents : MM. Laurent DESMONS, Philippe DENIS,
MMES Geneviève FRASCA, Jocelyne CHARLET, Bernadette
CAPPE, Jeanne-Marie RODEK

Etaient excusés : MM. Hamed IDLHAJ (pouvoir à Geneviève FRASCA), Bernard
GALABERTHIER (pouvoir à Jocelyne CHARLET),
ME Betty DESORT.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Le Conseil d'Administration est appelé, en début de séance, à désigner un secrétaire de séance. Le Président propose de désigner Madame Jeannine PORADKA, directrice du CCAS, pour assurer cette fonction.

Vote : Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 qui a été envoyé aux membres du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2020

Le Conseil d'Administration approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

Vote : Adopté à l'unanimité (le Vice-Président étant sorti).

COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil d'Administration déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité (le Vice-Président étant sorti) le compte administratif 2020 et le compte de gestion correspondant présenté par le Receveur Municipal.

BUDGET PRIMITIF 2021

Le Vice-Président donne lecture du budget primitif 2021 qui est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses du C.C.A.S.

Vote : Adopté à l'unanimité.

REVISION TRIMESTRIELLE DES DOSSIERS

49 demandes de renouvellement ont été présentées :	39 admissions 5 restaurant scolaire uniquement 5 rejets
--	---

7 nouvelles demandes ont été présentées :	7 rejets
---	----------

TOTAL

39 admissions
5 restaurant scolaire uniquement
12 rejets

L'assemblée, dûment consultée, décide que le montant de la prime de Noël versée aux bénéficiaires du RSA et de l'ASS ne sera plus prise en compte dans le montant des ressources prises en charge pour l'étude des dossiers.

De plus, certains bénéficiaires disposent de comptes bancaires dont le solde créditeur est incompatible avec une demande de secours facultatifs délivrés par le CCAS. Aucune règle n'a été fixée à ce jour sur le montant maximum pris en compte. L'assemblée décide que le solde des comptes bancaires ne doit pas dépasser trois fois le montant du RSA perçu par chaque demandeur pour pouvoir bénéficier des aides délivrées par le CCAS.

REMBOURSEMENT FRAIS DE CLOTURE DE COMPTE DE L'OMS.

Vote : Adopté à l'unanimité.

RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil d'Administration décide d'accorder la gratuité des tickets de restaurant scolaire pour 26 enfants à savoir : 15 enfants à l'école primaire et 11 enfants à l'école maternelle pendant la période du 1^{er} avril 2021 au 6 juillet 2021, date de la fin d'année scolaire. Les tickets seront achetés à la Société SCOLAREST qui établira une facture pour le paiement à terme échu.

Vote : Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS SUR LE NOUVEL AMENAGEMENT DES BUREAUX DU CCAS.

Le Président indique à l'assemblée que les travaux pour l'aménagement des futurs bureaux du CCAS ont été budgétés. Il s'agit d'améliorer l'accueil des administrés et assurer la confidentialité des demandes. Les études de faisabilité ont été lancées.

ECHANGES SUR LA SITUATION DES JEUNES WAZIEROIS.

Une démarche est lancée au CCAS afin d'étudier la possibilité d'accorder une aide aux étudiants de 18 à 25 ans.

INFORMATIONS DIVERSES.

Informations sur le montant des impayés locatifs des différents bailleurs, sur le montant des impayés-eau, sur la fréquentation du bus France Service et sur le montant des dons alimentaires délivrés par LECLERC DRIVE pour les mois de janvier et février 2021.

AIDE SOCIALE

Prise en charge des frais de placement	2
Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)	1
Allocation Compensatrice de Tierce Personne (ACTP)	2
Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)	2
(dossiers envoyés par CCAS)	